



Carte grise vehicule mr ou mme

Par **VERRET**, le **06/10/2009** à **18:41**

Bonjour, nous sommes mariés sous séparation des biens avec 2 enfants majeurs, Si nous mettons un véhicule au nom de mr OU mme , que se passe t il au décès de l'un des deux, le survivant peut il utiliser le véhicule ou le vendre sans qu' il ne rentre dans la succession ? Merci

Par **fif64**, le **07/10/2009** à **16:45**

M. ou Mme est exactement comme M. et Mme. Le bien est réputé acquis en indivision, ce qui signifie :
- accord des deux pour la vente
- le bien sera inclus pour moitié dans les opérations de liquidation de l'indivision (séparation ou décès);